

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 089-200039642-20240926-61\_2024-DE

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b>Étaient présents :</b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tanlay</i> : M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</b>	<b>Absents ayant donné pouvoir :</b> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à M. DICHE Jean Marc (Ancy le Franc); <i>Bernoil</i> : M. FOURNILLON Dominique a donné pouvoir à M. DURAND Olivier (Dyé); <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc a donné pouvoir à M. DURAND Thierry (Cruzy le Chatel); <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude (Flogny la Chapelle); <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel a donné pouvoir à M. MENARD José (Lézennes); <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. DE PINHO José (Cry-sur-Armançon); <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie (Tonnerre); <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno a donné pouvoir M. GONON Jean-Louis (Nuits sur Armançon); <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. Goux Jean-Luc (Pacy-sur-Armançon); <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric a donné pouvoir à M. ROY Yohan (Tanlay); <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal; Mme ELBACHIR Nicole a donné pouvoir à M. PONSARD José (Vireaux); M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. MURAT Olivier (Aisy-sur-Armançon); M. ROBERT Christian a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie (Tonnerre); Mme TOULON Sylviane a donné pouvoir à Mme BAILICHE Bahya (Tonnerre)
<b>Nombre de conseillers :</b>  - En exercice : 74 - Présents : 46 - Absents : 28 - Pouvoirs : 15 - Votants : 61	<b>Absents excusés :</b> <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent; <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.  <b>Absents non excusés :</b> <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Tonnerre</i> : M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine  <b>Secrétaire de séance :</b> M. PROT Dominique  <b>Date de convocation :</b> 20 septembre 2024
<b>Délibération n° 61-2024</b>	

**Objet :**

**FINANCES**

*Remboursement de frais exceptionnels avancés par un agent sur ses deniers personnels et autorisation pour des dépenses similaires de faible montant à l'avenir*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acquisition par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) d'un véhicule nécessitant un changement de titulaire du certificat d'immatriculation,

Vu les dispositions relatives au principe de séparation des ordonnateurs et des comptables dans la gestion des finances publiques,

Considérant que le système de paiement de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), permettant uniquement de payer par carte bleue, a contraint Mme Linda Michellini, Directrice Générale des Services (DGS) de la CCLTB, à avancer sur ses deniers personnels la somme de 370,76 € correspondant aux frais d'immatriculation du véhicule, dépense dûment justifiée par les documents de paiement.

Considérant l'urgence de la situation et le caractère exceptionnel de cette dépense,

Considérant que le remboursement à l'élu ou à l'agent d'une collectivité pour des frais

avancés à titre personnel n'est pas explicitement prévu par les textes, mais qu'il peut être accepté à condition que la collectivité produise une délibération en ce sens,

Considérant que dans le cadre de leurs missions pour les agents ou de leur mandat pour les élus, ainsi que les personnes affiliées ou dépendantes de la CCLTB, comme les instituteurs, peuvent être exceptionnellement contraints d'honorer, sur leurs deniers personnels, une dépense ne pouvant être anticipée. De plus, compte tenu de la généralisation des paiements en ligne, des situations similaires pourraient se reproduire à l'avenir, nécessitant parfois l'avance de frais par ces personnes pour des dépenses réalisées pour le compte de la CCLTB,

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire</b>	<b>61</b>	<b>pour</b>
	<b>0</b>	<b>contre</b>
	<b>0</b>	<b>abstention</b>

**AUTORISE** le remboursement à Mme Linda Michelini, Directrice Générale des Services, de la somme de 370,76 € correspondant au paiement par carte bancaire réalisé le 7 juin 2024 pour les frais d'immatriculation du véhicule acquis par la CCLTB.

**IMPUTE** cette dépense à l'exercice budgétaire en cours au chapitre 011 – compte 6355 « Droits d'enregistrement et de timbres ».

**AUTORISE** pour l'avenir, le remboursement des frais avancés dans le cadre de ses fonctions par un agent, un élu, ou toute personne affiliée ou dépendante de la CCLTB (ex : enseignants) pour des dépenses nécessitant un paiement par carte bleue ou un autre moyen de paiement non accessible directement par la collectivité, dans la limite d'un montant de 500 € par dépense.

Chaque dépense de ce type devra être expressément autorisée par le Président de la CCLTB ou son représentant dûment habilité, pour pouvoir faire l'objet d'un remboursement.

Le remboursement sera effectué sur présentation des pièces justificatives correspondantes, après établissement d'un certificat administratif, et sous réserve que la facture soit établie au nom de la CCLTB.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Monsieur Régis LHOMME

Le secrétaire de séance,  
M. PROT Dominique



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).